



COMMUNIQUÉ

Parcs éoliens de Témiscouata : financements complétés

Témiscouata-sur-le-Lac (Québec), le 26 juin 2014 – Boralex inc. (« Boralex ») et la municipalité régionale de comté (« MRC ») de Témiscouata annoncent la clôture du financement de 64,1 M\$ du parc éolien Témiscouata I. Boralex a également clôturé le financement de 142,7 M\$ du parc éolien Témiscouata II.

« La clôture du financement des deux parcs éoliens de Témiscouata constitue une étape importante du développement de ces projets. De concert avec la MRC, Boralex a su s'implanter avec succès dans cette belle région du Québec grâce à des projets de grande qualité » a déclaré Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex.

« Après plusieurs années de travail, nous sommes satisfaits des dernières ententes qui nous ont permis de s'assurer d'obtenir pour notre projet communautaire, des équipements performants à prix compétitif et par le fait même un rendement maximum au bénéfice de notre communauté » indique madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata.

Avec ces financements et compte tenu des investissements et des engagements totalisant 12,6 M\$ pour le parc éolien Témiscouata I, soit 6,2 M\$ par la MRC et 6,4 M\$ par une filiale de Boralex, et 30,2 M\$ pour le parc éolien Témiscouata II détenu à 100% par Boralex, les deux parcs éoliens sont entièrement financés.

L'unique prêteur pour chacun des deux financements est *KfW IPEX-Bank*.

Financement Témiscouata I (MRC de Témiscouata et Boralex)

Le financement du parc éolien communautaire Témiscouata I, d'une puissance installée de près de 25 MW, est d'un montant total de 64,1 M\$ CAN et consiste en :

- un prêt de construction de 52 M\$ CAN, qui se convertira en un prêt à terme amorti sur 18 ans suivant le début de l'exploitation commerciale; et
- des facilités à court terme, y compris un crédit-relais et une facilité de lettres de crédit, totalisant 12,1 M\$ CAN, permettant de financer certains coûts encourus pendant la construction remboursables par Hydro- Québec et d'émettre diverses lettres de crédit.

Témiscouata I est un projet communautaire issu d'un partenariat entre la MRC de Témiscouata et Boralex qui comprend 10 turbines Enercon et qui est lié par un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec Hydro-Québec. La mise en service du site est prévue d'ici décembre 2014.

Financement Témiscouata II (Boralex)

Le financement du parc éolien Témiscouata II, d'une puissance installée d'environ 50 MW, est d'un montant total de 142,7 M\$ CAN et consiste en :

- un prêt de construction de 127 M\$ CAN, qui se convertira en un prêt à terme amorti sur 18 ans suivant le début de l'exploitation commerciale; et
- des facilités à court terme, y compris un crédit-relais et une facilité de lettres de crédit, totalisant 15,7 M\$ CAN, permettant de financer certains coûts encourus pendant la construction remboursables par Hydro-Québec et d'émettre diverses lettres de crédit.

La mise en service de Témiscouata II, un projet de Boralex doté également de 22 turbines Enercon, est prévue d'ici décembre 2015.

Travaux aux parcs éoliens Témiscouata I et II

La construction des deux parcs éoliens, Témiscouata I et II, est déjà commencée sur le site. Tel que prévu pour Témiscouata I, 7 fondations ont été coulées à ce jour et 80 % des routes d'accès ont été construites. Pour Témiscouata II, 30 % des chemins d'accès et 50 % des aires de montage des éoliennes sont complétés. Près de 200 travailleurs sont attendus sur les chantiers cette année.

À propos des Parcs éoliens de Témiscouata

Les Parcs éoliens de Témiscouata, d'une puissance contractée totalisant 75 MW, comportent le parc éolien communautaire Témiscouata (Témiscouata I) de 25 MW réalisé en partenariat par la MRC de Témiscouata et Boralex, dont la mise en service est prévu en décembre 2014 et le projet éolien Témiscouata II de 50 MW dont la mise en service est prévue à la fin de 2015.

À propos de la MRC de Témiscouata

La Municipalité Régionale de Comté de Témiscouata est un organisme qui oeuvre en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel et sociocommunautaire. Sous la présidence d'un préfet élu au suffrage universel, le conseil de la MRC est composé des maires et mairesses des 19 municipalités de son territoire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. En plus de se préoccuper de l'organisation physique de son territoire, la MRC s'implique au niveau de nombreux dossiers de développement régional qui ont une incidence directe sur le mieux-être et sur la qualité de vie de sa population.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les

résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Caroline Chassé
Directrice des communications
MRC de Témiscouata
418-899-6725 poste 111
cchasse@mrctemis.ca

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com